Nations Unies S/2007/95



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 février 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 février 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en date du 28 avril 2004, concernant la non-prolifération des armes de destruction massive. Au paragraphe 4 de la résolution, le Conseil a décidé de créer un comité qui, en faisant appel, le cas échéant, à d'autres compétences, lui ferait rapport sur la mise en œuvre de ladite résolution par les États Membres.

Le 5 février 2007, le Comité créé par la résolution 1540 (2004) a approuvé le recrutement de trois personnes afin de pourvoir des postes vacants dans le groupe d'experts qui l'assiste actuellement dans ses travaux. En conséquence, je tiens à vous informer que j'ai nommé les trois experts suivants pour faciliter les travaux du Comité :

Olivia Bosch (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Isabella Interlandi (Italie)
V. Siddhartha (Inde)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

07-24174 (F) 160207 160207